

# LA DOUBLE DE NORMANDIE

## AVIS DE COURSE

**du 20 août au 25 août 2018**

Lieu : LE HAVRE

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020,
- 1.2 Les règlements de la FFV croiseurs handicap national – les règlements de l'UNCL pour l'IRC
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 .

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux équipages composés de deux personnes. Une 3<sup>e</sup> personne peut être inscrite au moment de la confirmation comme remplaçante sur des dates précises.

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux de la (des) classe(s) et/ou aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable) d'un coefficient minimum de 8 .

3.2 Les bateaux admissibles peuvent dès à présent retirer le formulaire d'inscription disponible sur le site du CNPVatine ([www.vatine.net](http://www.vatine.net)) ou au secrétariat du CNP Vatine. Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription indiqués ci-dessous ( paragraphe 4 -Droits d'inscription ) est à renvoyer ou à déposer au Centre Nautique Paul Vatine. Toute inscription non correcte ne sera pas prise en compte.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS D'INSCRIPTION OU PRE-INSCRIPTION**

Les droits requis sont les suivants :

**Les inscriptions sont fixées à 450€ avec une remise de 15% pour les 25 premiers inscrits soit 380€ ( Chèque ou CB ).**

**Toute pré-inscription doit être accompagnée d'un règlement de 150€ ( Chèque ou CB ).**

**Le solde en cas de pré-inscription sera à régler au plus tard le 19 Août 2018 lors du retrait des dossiers coureurs. En cas de désistement, cette somme de 150€ restera acquise à l'organisation.**

**Tout concurrent non à jour du règlement total de son inscription ne pourra prendre le départ.**

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : 19/08/2018 de 16 h à 18 h à la SR Fécamp

5.2 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Parcours</i>
20/08	Fécamp - Courseulles
21/08	Courseulles – Saint Vaast-La-Hougue
22/08	Saint Vaast-La-Hougue
23/08	Saint Vaast-La-Hougue - Ouistreham
24/08	Ouistreham - Honfleur
25/08	Honfleur – Le Havre

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 19/08/2018

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type côtiers ou construits.

**8. CLASSEMENT**

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8.2 la course la plus longue St Vaast -> Ouistreham sera comptée pour deux courses, si cette course n'est pas courue il n'y aura pas de course de remplacement comptant double.

8.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps sans cvl.

**9. PLACE AU PORT**

Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation.  
( prévenir à l'avance l'AO )

**10. PRIX**

Remise des prix au CNPV suivi d'un repas

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [cnpv@vatine.net]  
tel :02/35/42/15/58.